

# LES MERCREDIS RECREATIFS

Janvier – Avril 2026

*Selon les besoins des plus jeunes, un temps de repos/sieste leur sera proposé. Durant ce temps, les plus grands et ceux chargés d'énergie vivront des activités soit en extérieur soit en intérieur.*

*Tous les enfants se retrouveront ensuite pour une collation collective suivie d'un atelier (voir ci-dessous).*

*Merci de prévoir des vêtements adaptés à la météo.*

7/1 : Royale chasse à la fève  
Atelier culinaire

14/1 : Atelier des merveilles d'hiver  
Atelier créatif

21/1 : Sortie à la  
Bibli de Mimi

28/1 : Modeler,  
rouler, inventer  
Atelier créatif avec la  
pâte à modeler

4/3 : Activité peinture  
avec Claudine  
(Thorretcapucine  
Reyos)

18/2 et 25/2 :  
Congé détente

11/2 : Fabrication de savons avec la  
petite Savonnerie by Sabine

4/2 : Crêpes, sucre et bonne  
humeur pour la Chandeleur !

18/3 : La magie des mots  
A l'occasion de la journée  
mondiale de la poésie

1/4 : Création de  
couronnes printanières

15/4 : Sur les traces de la  
sidérurgie dans la réserve  
naturelle de Musson

11/3 : Vive les  
batraciens !

25/3 : Sortie à la Bibli de Mimi  
et jardinage

8/4 : « Monsieur Gazon »  
Atelier créatif

22/4 : Cueillette  
de mugets

**Accueillantes :** Leyla AKIN et Lindsay MATHIEU

**Où ?** Ancienne école de Sommethonne (37, Place de France) **Quand ?** Les mercredis de 12h25 à 18h

**Inscription possible pour le temps de midi (seul), départ possible en cours de journée (prendre contact avec les accueillantes)**

**Renseignements :** [mercredis.recreatifs.meix@gmail.com](mailto:mercredis.recreatifs.meix@gmail.com) - 0478/90 37 25

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES :** [meixdevantvirton.guichet-citoyen.be](http://meixdevantvirton.guichet-citoyen.be)



### Horaires et tarifs

Pour l'accueil de 12h25 à 13h25 (participation uniquement au temps de repas) : 0,75€ par 1/2h par enfant.

Pour l'après-midi complète c'est-à-dire de 12h25 à 18h

- ❖ 6€ pour le 1er enfant,
- ❖ 5€ pour le 2ème,
- ❖ 4€ pour le 3ème, gratuit pour les suivants.

Si votre enfant doit quitter le Mercredi récréatif avant 15h30, la participation financière sera réduite de moitié.

### Inscriptions

Les inscriptions (obligatoires !) se font en ligne à la suite d'une inscription sur le **Portail Parent**.

[meixdevantvirton.guichet-citoyen.be](http://meixdevantvirton.guichet-citoyen.be)

En cas de difficulté, nous invitons les familles à contacter l'équipe des Mercredis récréatifs ou le service ATL de l'Administration communale. Parce qu'il est difficile de prévoir à long terme, les inscriptions de dernière minute devront nous parvenir au plus tard le mercredi matin jusque 10h de la semaine concernée

### Transport

Sur demande lors de l'inscription, le bus communal vient chercher les enfants à leur implantation scolaire (du territoire communal de Meix-devant-Virton, tous réseaux confondus). Attention : c'est sur base de vos inscriptions que le bus s'arrête à l'école de votre enfant !

### Repas et collation

Le repas et la collation sont à fournir par la famille.

Merci de privilégier une alimentation saine.

### Récupération de l'enfant

Les enfants ne seront pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée. Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seul-e-s à leur domicile.

### Désistement

En cas de désistement, veuillez prévenir les accueillantes au plus tard le mercredi avant 10h.

### Comment ça marche ?

Les « Mercredis récréatifs » sont organisés dans les locaux de l'ancienne école communale de Sommethonne, 37 Place de France, les mercredis après-midi de la sortie d'école à 18h00. Cet accueil extrascolaire centralisé à destination des **enfants de 2,5 à 12 ans domiciliés ou scolarisés sur le territoire communal de Meix-devant-Virton**.

Les activités se déroulent de 13h25 à 17h. Suivant l'organisation des activités (sorties éventuelles), un départ en cours d'après-midi est envisageable. Merci d'échanger à ce propos avec les accueillantes.

Le programme est distribué dans les écoles du territoire communal de Meix-devant-Virton en début de période. Il est également disponible à l'Administration communale, sur le site [www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be) et relayé sur Facebook (Atl Meix).

Les objets de valeur ne sont pas autorisés et ce, pour une raison d'équité entre les enfants.

### Renseignements de l'enfant

Lors de la première participation durant l'année scolaire, les parents s'engagent à remplir la fiche de renseignements disponible en ligne sur le Portail Parent.

### Païement

L'Administration communale vous fera parvenir un formulaire de paiement **par courriel**.

**Attention : Toute inscription non annulée sera facturée.**

En cas de difficulté financière, une demande de paiement échelonné peut être demandée auprès du service recette de l'administration communale. Il vous est également possible d'introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de votre Commune de résidence.

### Règlement d'ordre intérieur

Le projet d'accueil comprenant le règlement d'ordre intérieur complet est disponible sur le **Portail Parent**.  
[meixdevantvirton.guichet-citoyen.be](http://meixdevantvirton.guichet-citoyen.be)

Administration communale de Meix-devant-Virton



## Programme des MERCREDIS RÉCRÉATIFS

### Janv. – Avril 2026

### à destination des enfants âgés de 2,5 à 12 ans



Accueil Temps Libre  
Meix-devant-Virton

### CONTACTS ET INFORMATION

**063/57 80 51 - [www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)**

**Leyla AKIN et Lindsay MATHIEU** - Accueillantes  
[mercredis.recreatifs.meix@gmail.com](mailto:mercredis.recreatifs.meix@gmail.com)  
**0478/90 37 25**

**Annick DELIGNERE** - Employée administrative

**Service ATL**  
[atl@meix-devant-virton.be](mailto:atl@meix-devant-virton.be)

**Julie ANTOINE** - Echevine ATL